



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUE :

Le Mans, le 10/04/2020

Distribution de « chèques-services » en Sarthe, pour venir en aide aux personnes sans domicile

Avec la crise du COVID-19, personne n'est à l'abri de la contamination. Les mesures de confinement impactent spécifiquement les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes sans domicile. Très tôt, l'État a pris conscience de la nécessité de mesures adaptées à ces personnes. Il a veillé à ce que les mesures de solidarité qui sont déployées en temps normal pour ces publics soient renforcées et adaptées durant la crise afin d'en minimiser les impacts.

Pour assurer le maintien de l'aide alimentaire, le Gouvernement s'est mobilisé aux côtés des associations et des collectivités locales. Mais, dans ce contexte particulier de confinement, il s'est heurté à la fermeture de certains points de distribution alimentaire, causée par un manque de personnels et de bénévoles. Le ministère chargé de la Ville et du Logement appuyé par les services territoriaux de l'État a donc décidé de la mise en place d'un **dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques-services**. Cette **mesure nationale** vise à permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'**obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire**. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place qui restent indispensables.

Conformément aux directives nationales, la préfecture de la Sarthe, s'attache depuis le début de la crise, à assurer la continuité de la prise en charge des publics vulnérables. Afin de déployer rapidement le dispositif des chèques-services, elle s'est rapprochée de **trois associations** d'aide aux personnes sans abri, agréées par l'Etat : Tarmac, Croix rouge et Montjoie. Elle a pris en charge l'organisation et la coordination du dispositif national. Des **chèques-services d'une valeur de 3,50 €** seront ainsi distribués par les trois opérateurs, aux personnes sans domicile en fonction de leurs besoins. Ces **titres financés par l'Etat**, sont **dédiés à l'achat de denrées alimentaires (hors alcool) et de produits d'hygiène**, à raison de **2 chèques par jour et par personne** (soit 7 euros par personne et par jour). En Sarthe, **3000 chèques-services** vont être ainsi distribués pour un total de **100 bénéficiaires**.

Parallèlement, les services de l'Etat en Sarthe restent pleinement investis sur le volet de la mise à l'abri des personnes. **280 places d'hébergement d'urgence** ont été ainsi mobilisées et **environ 260 personnes y sont actuellement hébergées**.

La situation demeure favorable en Sarthe en ce qui concerne la prise en charge de ces publics et cela grâce à la qualité du partenariat local établi, à l'engagement sans faille des bénévoles. Cette mobilisation exemplaire est amenée à se poursuivre afin que les personnes sans domicile ne soient pas les premières victimes de la crise sanitaire.

Pour plus d'informations : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence>